



**PROCES VERBAL BUREAU FEDERAL  
FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL  
Le 15/03/2020, à Paris**

**Membres ayant participé à la téléconférence :** Christelle BONAVIDA, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Frédéric GUERN, Jean-Marie MEURANT, Paul NGUYEN, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Didier SEMINET

**Membres invités :** Stephen LESFARGUES, François COLLET

Il est constaté que les membres étant tous présents, le Bureau Fédéral peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Didier SEMINET.

Le Président expose les faits et conséquences de l'épidémie de Covid-19 qui sévit sur notre territoire. Par précaution et avec accord du Secrétaire Général, les clubs avaient été informés dès le 12 mars de la suspension des compétitions nationales et régionales à la suite de l'allocution du Président Macron.

Le passage au stade 3 depuis samedi à minuit implique que tous les lieux recevant du public et non indispensables à la vie du pays sont fermés, les complexes sportifs étant donc concernés.

Les renseignements actuellement disponibles font état de mesures spécifiques de confinement à venir imposées sur le plan national, mesures qui perdureraient de huit à douze semaines donc jusqu'à la première semaine de juin.

En conséquence, le Bureau Fédéral prend les décisions suivantes :

- Les différents championnats sont suspendus ad minima jusqu'au 1<sup>er</sup> juin, les commissions nationales devant élaborer des propositions de nouveaux calendriers sportifs à soumettre à l'approbation du prochain Bureau Fédéral,
- L'Assemblée Générale de la Fédération prévue le 4 avril est reportée à une date ultérieure à fixer, vraisemblablement en juin,
- L'Open de France de Baseball 10U Major prévu les 2 et 3 mai est annulé, les droits d'organisation sont conservés par le club de Lunéville pour l'année 2021,
- Le Challenge de France féminin de Softball prévu du 1<sup>er</sup> au 3 mai est annulé, les droits d'organisations sont conservés par le club de Valenciennes pour l'année 2021,
- Le Challenge de France masculin de Baseball prévu du 7 au 10 mai est annulé, les droits d'organisation sont conservés par les clubs de La Rochelle et de Saint-Aubin-de-Médoc pour l'année 2021,
- Les Interligues Little League Baseball et Softball sont annulées, les droits d'organisation sont conservés par le club de Pineuilh pour l'année 2021
- Le France International Fastpitch Softball Tournament - Achille Challenge prévu du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin est annulé,
- Les personnels de la Fédération devront recourir, autant que possible, au télétravail. Une conférence téléphonique prévoyant les modalités d'adaptation des conditions de travail sera organisée avec le personnel du siège et les cadres techniques concernés le 16 mars 2020.
- Le Comité Directeur se réunira physiquement dès le passage en niveau 4,

Le Président demande au Secrétaire Général de rédiger un communiqué ainsi qu'une note explicative à transmettre aux clubs, comités et ligues afin de les informer de ces décisions.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18h45.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire Général.

**Didier SEMINET**  
**Président**

**Thierry RAPHET**  
**Secrétaire Général**